

**Question écrite N° 3633**

**Etat écologique des petits cours d'eau – quelle situation dans le canton du Jura ?**

**Sonia Burri-Schmassmann (Verts)**

**Réponse du Gouvernement**

---

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Institut fédéral de recherche sur l'eau (EAWAG) et la plateforme qualité des eaux de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) collaborent étroitement sur tous les sujets de qualité des eaux au niveau suisse.

Ces entités ont mis en place, en collaboration avec les cantons, le programme d'Observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA). Dans le cadre de ce programme, trois concepts de monitoring sont développés :

- Une observation de longue durée (TREND). Six stations de mesure sont concernées dans le canton (cinq depuis 2011, la sixième depuis 2019).
- Des observations spécifiques (SPE).
- Une surveillance continue des cours d'eau principaux (NADUF). Il n'y a aucune station dans le canton.

L'étude de l'EAWAG citée s'est basée sur une campagne spécifique NAWA-SPEZ réalisée en 2018. Celle-ci était ciblée sur la macrofaune benthique (indice de qualité IBCH) et sa résilience aux micropolluants (indice SPEAR). Trois points de prélèvements étaient situés sur le territoire cantonal (la Scheulte entre Corban et Courchapoix, l'Erveratte en aval de Fregiécourt et la Vendline en aval de la scierie de Vendlincourt). Il est important de préciser à ce stade qu'aucune évaluation liée aux poissons n'a été réalisée par l'EAWAG sur le territoire cantonal à cette occasion.

Quant au canton du Jura, il suit également la qualité des cours d'eau en dehors de ces programmes nationaux. En ce qui concerne la macrofaune benthique, 58 points de prélèvement sont échantillonnés par ENV sur le territoire cantonal, avec un tournus de 4 ans (environ 15 par an). Ils permettent de documenter et monitorer l'évolution temporelle dans tous les cours d'eau jurassiens.

Les résultats de ces analyses des cours d'eau jurassiens sont publiés chaque année, dans un rapport de synthèse, sur la page de l'Office de l'environnement (ENV) (<https://www.jura.ch/DEN/ENV/Eaux/Cours-d-eau/Qualite-des-eaux/Qualite-des-eaux.html>).

Ce cadre étant précisé, le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

**1. Quelle est la position du Gouvernement jurassien sur les résultats publiés par l'EAWAG ?**

Les résultats de l'EAWAG confirment les observations faites par ENV ces dernières années sur le territoire jurassien.

Les valeurs de l'indice de qualité IBCH atteignent les objectifs de qualité biologique des cours d'eau dans environ deux tiers des stations étudiées. Les valeurs de l'indice SPEAR mettent en évidence une augmentation générale des micropolluants en direction de l'aval des bassins versants. Le bassin versant de l'Allaine, plus agricole, est particulièrement impacté. Plusieurs espèces prioritaires particulièrement menacées sont encore présentes dans plusieurs petits cours d'eau, mais leur abondance décroît.

Ce rapport rappelle que la problématique de la qualité des eaux est un enjeu dans toute la Suisse et que, même si la situation de nos cours d'eau est généralement bonne, il est essentiel de poursuivre le travail important engagé ces dernières années avec le programme Produits phytosanitaires JU, les projets de revitalisation de cours d'eau ou la protection du périmètre réservé aux eaux. Dans le même ordre d'idée, la STEP du SEDE (Soyhières) dispose d'une nouvelle installation de traitement des micropolluants par charbon actif depuis 2022 et la STEP du SEPE (Porrentruy) dispose d'un traitement de micropolluants par ozonation et filtration depuis 2020.

## **2. Est-ce que les résultats des analyses des cours d'eau jurassiens seront rendus publics ? respectivement sont connus des autorités cantonales ?**

Comme indiqué en préambule, un rapport est publié par ENV chaque année et est disponible en tout temps en ligne.

Certaines analyses, comme celles réalisées par l'EAWAG dans l'étude précitée, sont coordonnées par l'OFEV et ne sont pas publiées dans le rapport cantonal, mais tous les résultats des campagnes de mesure nationales sont connus des autorités cantonales et complètent le suivi réalisé par ENV.

S'agissant des mesures nationales réalisées en 2018 et analysées dans cette étude de l'EAWAG, les résultats IBCH correspondaient à la classe d'état "bon" pour l'Erveratte et la Scheulte et à la classe d'état "médiocre" pour la Vendline. Les résultats de l'indice SPEAR correspondaient à la classe de qualité "moyenne" pour l'Erveratte et la Scheulte et à la classe d'état "médiocre" pour la Vendline. La situation a peu évolué pour ces trois points ces dix dernières années (Erveratte stable, Scheulte amélioration, Vendline légère détérioration). La situation particulière de la Vendline (seul point parmi les 58 suivis régulièrement depuis 2011 présentant une classe d'état "médiocre") est en cours d'investigation.

## **3. Si les cours d'eau jurassiens présentent un déficit écosystémique important, notamment selon les indicateurs choisis pour l'évaluation effectuée par l'EAWAG (poissons et macrozoobenthos), quelles mesures supplémentaires (en plus du périmètre réservé aux eaux, notamment) le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour que ces écosystèmes retrouvent une biocénose proche de l'état naturel et conforme au type du cours d'eau ?**

Le périmètre réservé aux eaux est l'un des principaux leviers d'action afin de préserver ces écosystèmes fragiles. Les projets de revitalisation de cours d'eau sont le second levier d'action direct afin de rétablir des écosystèmes capables de remplir leurs fonctions biologiques.

En complément, les moyens d'actions déployés, notamment au travers du programme Produits phytosanitaires, permettent de sensibiliser les différents acteurs à ces enjeux et de réduire les pressions anthropiques sur ces écosystèmes.

Afin de limiter les pollutions à la source, ENV a initié en 2008 une évaluation et un suivi de l'impact des rejets aux cours d'eau. L'ensemble de ces points de rejets fait l'objet actuellement d'une réévaluation, qui s'achèvera cette année encore. Les points de rejets problématiques sont immédiatement signalés aux communes afin qu'elles procèdent à leur mise en conformité. Ils seront à nouveau inspectés en 2025 afin de garantir une remise en état durable. Les résultats de ces investigations sont publiés sur le géoportail cantonal, dans le thème "Cadastre des conduites / Eaux usées".

Lorsque certains indicateurs de qualité présentent un déficit marqué et continu, comme dans le cas de la Vendline (les dernières analyses en 2023 n'ont pas montré d'amélioration malgré la revitalisation d'un tronçon du cours d'eau), des investigations particulières sont menées par ENV afin d'en éclaircir les causes au niveau local et d'engager des actions concrètes d'amélioration de la qualité du cours d'eau. ENV informera de l'état de ses investigations et des mesures prises dans le prochain rapport annuel 2024, qui sera publié en 2025.

## **4. Quelles sont les prochaines démarches (à court et moyen terme) qui seront lancées dans le cadre du programme Produits phytosanitaires JU ?**

Une campagne de mesure des concentrations de produits phytosanitaires dans le Ticle a été réalisée en mai 2024 et les résultats seront publiés dans le rapport annuel, courant 2025 (Mesure 1 du Programme). Le but de ces analyses est d'identifier si des traces de produits phytosanitaires sont visibles dans les eaux de surface.

Depuis 2024, les places de lavage de produits phytosanitaires sont réglementées et suivies afin que les pulvérisateurs soient lavés sur des places étanches. Un contrôle des exploitations agricoles sera effectué par l'AJAPI avant 2026 (Mesure 3 du Programme). La dernière mise à jour de la politique agricole, en 2023, propose de nouvelles incitations financières aux agriculteurs qui renoncent complètement ou partiellement à utiliser des produits phytosanitaires dans la conduite de leurs cultures. En 2023, pour les grandes cultures, 44% des exploitations non-bios ont renoncé aux produits phytosanitaires et 17% des exploitations ont également renoncé aux herbicides.

En partenariat avec l'OFEV, des analyses de produits utilisés spécifiquement dans le traitement des grumes seront réalisées en 2025 dans plusieurs petits cours d'eau forestiers (Mesure 5 du Programme).

Les campagnes annuelles de contrôle de la qualité des eaux de surface seront poursuivies ces prochaines années (Mesure 6 du Programme). La campagne 2025 sera ciblée sur les bassins-versants de la Sorne et de la Birse.

En fonction des problématiques environnementales identifiées et des moyens disponibles, il n'est pas exclu de mettre sur pied d'autres actions de sensibilisation dans le cadre de la campagne Jardins Vivants ainsi qu'une opération de ramassage de produits phytosanitaires provenant des ménages. Pour rappel, lors de celle mise sur pied en 2021, près de 7'500 flacons de produits phytosanitaires ont pu être récoltés chez les particuliers, ce qui fut un succès notoire. Toujours selon les ressources disponibles et les priorités, d'autres actions seront éventuellement répétées, telles qu'une nouvelle journée de formation et sensibilisation à l'attention des voiries communales ou encore une campagne de contrôle dans les commerces pour vérifier le respect des conditions de vente de produits aux particuliers (homologation, entreposage, péremption, etc.).

Delémont, le 20 août 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître